

Ecole Les marronniers

1 impasse des marronniers 44170 LA GRIGONNAIS

02.40.51.30.43 – ce.0440557s@ac-nantes.fr

Année scolaire 2017-2018



PV Conseil d'Ecole du premier trimestre

jeudi 9 novembre 2017 18h30-20h30

- **Présents** : Mmes GICQUEL, TRICHET, LAHOZ, LIZE-DAUVE, LANGOUET, ODEON, TREMORIN et Mr DUGUE, enseignants. Mmes LETELLIER, VIAUD, GARNIER, GUITTARD et Mrs CHATELLIER, CADOREL, représentants de parents élus. Mmes JAMIN et LEPAGE, élus municipaux. Mr LAURENT, DDEN. Mme SAINT-GAL, RASED. Mme GUILLET, ATSEM. Mme CADOREL, représentante de l'Amicale Laïque.
- **Excusés** : Mme LOARER, IEN. La Grignotte. Mme YVON, enseignante. Mme FERREIRA, MERRANT, PARIS et JOUSSAIN, représentant de parents.

★ 1 - Rôle du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire, participe à l'élaboration et à l'adoption du projet d'école et vote le règlement intérieur.

Les membres du conseil d'école sont le directeur, les enseignants rattachés à l'école au moment du conseil, deux élus municipaux, un des maîtres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés, les représentants des parents élus (1 par classe), le Délégué Départemental de l'Education Nationale et l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription.

Peuvent assister au conseil avec une voix consultative pour les affaires les concernant, les responsables des activités périscolaires, les responsables de la médecine scolaire, les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles, les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap.

Le conseil d'école est constitué pour une année, il se réunit une fois par trimestre et en cas de besoin exceptionnel. Le directeur d'école dresse un Procès Verbal suite au conseil et le met à disposition des membres du conseil et des parents d'élèves.

★ 2- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les parents candidats se sont constitués en une seule liste. Le nombre d'inscrits sur la liste électorale était de 236, le nombre de votants de 129 soit un taux de participation de 54,66% contre 50,84% en 2016-2017, le nombre de nuls/blancs est de 15 soit 114 suffrages exprimés.

Sont élus 7 titulaires : Mme LETELLIER, Mme VIAUD, Mme FERREIRA, Mr CHATELLIER, Mme GARNIER, Mme MERRANT, Mme JOUSSAIN et 3 suppléants : Mme PARIS, Mme GUITTARD, Mr CADOREL. Les résultats ont été affichés à l'entrée de l'école et dans les cahiers de liaison.

★ 3 - Bilan de rentrée

L'effectif de la rentrée 2017 est de 173 présents + 2 TPS en janvier soit 175 élèves. La composition des classes est affichée à l'école et dans les cahiers de liaison. Il y a dans l'école un Accompagnant aux Elèves en Situation de Handicap et deux Emplois de Vie Scolaire auprès des élèves en situation de Handicap.

Le contrat de Véronique LEFRANC, EVSH qui assure aussi des missions d'aide à la direction, se termine en janvier 2018.

★ 4- Vote du Règlement Intérieur de l'école

Le règlement et la Charte de la laïcité seront communiqués à la mairie, affichés dans l'école et distribués aux familles. Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

Modification des dates de vacances de Pâques : du mercredi 25 avril 2018 à 12h10 au lundi 14 mai 2018 à 8h50 .

★ 5- Présentation du Plan Particulier de Mise en Sureté

Le PPMS élaboré l'an dernier est réactualisé en deux PPMS Attentat-intrusion et Risques majeurs. Le premier exercice aura lieu le 21 décembre, une information sera faite aux familles.

Le premier exercice incendie a eu lieu le 28 septembre 2017, l'évacuation s'est faite en 2,55 min.

★ 6- Projets pédagogiques de l'école, des classes

Mme SAINT-GAL présente le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté qui est composé de d'une psychologue scolaire : Nadège CHARRIER et d'une enseignante spécialisée pour les difficultés liées aux apprentissages (maître E) : Céline SAINT GAL, le poste d'enseignant spécialisé (rééducateur, maître G) est vacant. Le RASED de notre secteur intervient dans 11 écoles. Le RASED intervient à la demande des enseignants avec accord des familles.

- Nous poursuivons le projet d'école 2015-2018, un nouveau projet d'école sera élaboré en 2018 et présenté au conseil d'école.
- Le thème de l'école cette année est « Un esprit sain dans un corps sain » avec une entrée différente pour chaque période : l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, les dangers et le sport.
- Un mercredi par période sera banalisé afin d'ouvrir l'école et d'encourager les échanges entre les élèves des différents niveaux, les familles et les enseignants. Mercredi 11 octobre, les élèves ont cuisiné autour des fruits et légumes. Voici les dates et thèmes des prochains mercredis : Jeux de société, Mercredi 15 novembre 2017 / Défis Maths-Sciences, Mercredi 31 janvier 2018 / Arts, Mercredi 11 avril 2018 / Sport, Mercredi 6 juin 2018
- Dans le cadre du thème annuel de l'école, les classes de CP-CE1, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 ont concocté et dégusté un petit déjeuner anglo-saxon dans les locaux de La Grignotte accompagnés d'élus, de parents, de personnels municipaux et de membres de La Grignotte.
- Toutes les classes de l'école vont à la bibliothèque municipale « Le Cirque des pages » 4 à 6 fois par an selon les projets (lecture thématique pour les classes 1,2 et 3 / découverte de l'auteur Mario Ramos pour la classe 4 / Prix Lire Ici et là pour les classes 5 et 6 / thème de la mythologie pour la classe 7).
- Dans la cadre de la liaison école-collège organisée lors des conseils école/collège, des conseils de cycle 3 et d'un stage de liaison école-collège, les CM2 vont participer à un rallye mathématiques avec des épreuves d'entraînement à l'école et une épreuve finale au collège. Chaque école a reçu un guide de conseils pour futurs collégiens réalisé par les 6èmes, très apprécié par les CM2. Les CM2 passeront une journée au collège en milieu ou en fin d'année scolaire.
- Lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, les élèves de cycle 3 des deux écoles vont chanter « La petite Marseillaise » de Gérard DELAHAYE.
- Dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel, de septembre à mars, les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 bénéficient d'une intervention de Musique et Danse en Loire Atlantique en chant, écoute musicale, découverte d'instruments sur le thème d'un tour du monde en chanson et de la tolérance, financée par la Communauté de Communes. Les élèves assisteront à un conte musical le 4 avril 2018. Un spectacle des élèves pour les familles clôturera ce projet.
- Dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel, les classes de CP-CE1 et de CE1-CE2 vont visiter une exposition au Hangart de Saffré ou à l'Asphan à Nozay, financée par la Communauté de Communes et l'école.
- Dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel, les classes de TPS-PS-MS, MS-GS et GS-CP participent au projet Cinécole avec le cinéma Le Nozek à Nozay financé par la Communauté de Communes et l'école. Il y aura 3 projections par an.
- Les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 participent au prix « Lire ici et là » proposé par la Bibliothèque Départementale de Loire Atlantique. Ils vont ainsi découvrir un album, un conte, un recueil de poésies, un roman et une pièce de théâtre et assister à un spectacle de mise en voix des livres du prix, financé par la commune. Les élèves voteront pour leur livre préféré.
- Les classes de GS-CP, CP-CE1, CE1-CE2 et CE2-CM1 bénéficient de séances à la piscine de Nozay le jeudi après-midi. Les élèves sont divisés en deux groupes et reçoivent un enseignement du savoir nager pendant 45 minutes.
- Sur le modèle du cahier de vie qui se pratique en maternelle, les classes d'élémentaire font aussi leur cahier de vie, sous format numérique. Les élèves rédigent les articles et au fur et à mesure de l'année, ils vont les taper à l'ordinateur, y insérer des photos et les envoyer par mail à leurs parents.

8 – Point sur les budgets : compte mairie et compte école OCCE

- **Compte mairie** : la mairie fournit un budget par élève de 50 euros, Mme GICQUEL a demandé un budget pour la direction de 50 euros qui a été accordé. L'équipe enseignante présente un projet de classe découverte pour 2018-2019 pour les classes élémentaires et demande le montant de la subvention municipale. La municipalité répond qu'un budget de 60 euros par enfant de CM1-CM2 est alloué à l'école publique tous les deux ans. Mme GICQUEL demande s'il est possible de doubler cette subvention étant donné qu'il n'y a pas eu de classe découverte l'an dernier. Mme JAMIN répond que la décision sera prise en conseil municipal.

- L'équipe enseignante remercie la municipalité pour les investissements effectués notamment en matériel informatique : 19 ordinateurs portables, 5 vidéo-projecteurs et écrans, des chaises, des stores, des tracés de cour. Mme GICQUEL souligne la bonne communication avec les élus et le responsable des services techniques en terme de demande et de réalisation des différents travaux.
- **Compte école OCCE** : Le bilan financier août 2016-août 2017 est présenté et sera envoyé aux représentants de parents et à la mairie. Mme GICQUEL demande qu'un représentant de parent participe au bilan financier. Cette demande est validée par les représentants de parent.

9- Réforme des rythmes scolaires

L'organisation des rythmes scolaires se fait sur une base de 4,5 jours dont 5 matinées incluant le mercredi matin. La réforme en cours permet une demande de dérogation sur dossier pour passer à une semaine de 4 jours dont 4 matinées excluant le mercredi matin. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale demande une remontée des demandes de dérogation avant le 15 décembre 2017.

Le conseil d'école recueille les avis des différents membres. Mme JAMIN demande à ce que l'équipe enseignante et les représentants de parents rédigent un écrit afin de remonter ces avis lors de la réunion de la Communauté de Communes de la Région de Nozay du 16 novembre où une décision commune doit être établie. Le sujet est à l'ordre du jour du conseil municipal du 10 novembre.

L'équipe enseignante est favorable au maintien de la semaine à 4,5 jours. Les 5 matinées de classes sont primordiales pour la mise en place et l'approfondissement des apprentissages. L'équipe enseignante ne trouvent pas bénéfique l'allongement du temps d'enseignement journalier. De plus, le mercredi matin nous permet d'associer davantage les familles à la vie de l'école en mettant en place des projets différents. Nous tenons à souligner la qualité des Temps d'Activités Péri-Scolaire mis en place dans notre école. Mme JAMIN ajoute que le financement des TAP est assuré jusqu'à la fin de l'année 2018 et ensuite les maires devront faire des propositions.


Les représentants de parents d'élèves ont réalisé un sondage : 71 familles y ont participé. Les avis divergent : 38 familles sont pour le passage à la semaine de 4 jours, 28 familles sont pour le maintien de la semaine des 4,5 jours et 5 familles ont voté blanc.

10- Questions diverses

Représentants de parents :

- Y aura-t-il une vente de livres à 1€ "Lire c'est partir" en 2017/2018 ?
- Réponse de l'équipe enseignante : Oui.
- Concernant l'accueil périscolaire pour les 175 élèves de l'école : quelles sont les proportions adultes/enfants, quelles sont les conditions d'accueil à venir ?
- Réponse de la municipalité : Le système actuel doit évoluer. Une demande d'agrément pour une capacité supérieure est en cours. Le système d'inscription à l'année ne convient pas pour évaluer les besoins réels. La municipalité va communiquer aux familles, les nouvelles modalités d'inscription et de pénalités qui seront mises en place en janvier.
- Quelles sont les répercussions du report des travaux du parking du point de vue humain et matériel ?
Réponse de la municipalité : L'aménagement du parking a occasionné des désagréments. Le parking de l'école est accessible à présent.
- Est-il possible de rendre disponible sur le site de la Mairie les coordonnées et rôles des représentants de parents d'élèves ?
Réponse de la municipalité : Oui.
- Un accueil de loisirs à La Grigonnais en plus de la période d'été est-il envisageable ?
Réponse de la municipalité : Un bureau d'études a été recruté par la CCRN pour faire un bilan des Accueils de Loisirs à partir du 20 novembre 2017. La municipalité tiendra les parents et les enseignants informés.
- Concernant les rythmes scolaires : quelles seront les conséquences s'il y a un passage aux 4 jours en terme de cars, cantine, périscolaire ? Quel est l'avenir des TAP ?
Ces questions ont été abordées lors de la discussion sur les rythmes scolaires.

Les dates des prochains conseils d'école sont validées : lundi 26 mars 2018 et mardi 26 juin 2018.

Signatures	
Mme TREMORIN, Secrétaire 	Mme GICQUEL, Présidente 